

RESIDENCE CRISTALLINES- ARCHIPEL

LETTRE CIRCULAIRE N° 78 DU 26 MARS 2016 relative à notre Assemblée générale annuelle

Madame, Monsieur, Cher(e) copropriétaire,

L'Assemblée Générale annuelle vient de se tenir et nous pouvons dire – sans exagération aucune – qu'elle s'est déroulée dans de très bonnes conditions, grâce à la conduite exemplaire des participants.

En attendant de recevoir individuellement le P.V. Transmis par notre syndic, je voulais vous faire un petit résumé des résolutions adoptées ou rejetées lors de cette AG.

- 5950 tantièmes présents ou représentés : merci à celles et ceux qui ont pris la peine de se déplacer ou d'envoyer leur mandat. Quant aux 70 absents qui n'ont pas pris la peine de s'exprimer, je profite de l'occasion pour les "remercier" de l'intérêt qu'ils portent à leur résidence et de leur gratitude envers ceux qui, au quotidien, s'investissent pour défendre leurs intérêts.
- Les comptes de l'exercice 2015 ont été approuvés.
- Le quitus a été rejeté conformément au souhait exprimé par le Conseil Syndical.
- Le Contrat de syndic a été renouvelé pour un an.
- Le Conseil Syndical a été reconduit dans son intégralité, sans nouvelle candidature.
- Le budget prévisionnel 2016 a été réajusté à la somme de 120.000 €, compte tenu des travaux de retubage des villas et des devis transmis par C.I. DURAN.
- Le remboursement des comptes créditeurs vendeurs au syndicat des copropriétaires a été adopté, ainsi que la dispense de l'obligation de mise en concurrence du contrat de syndic.
- La saisie immobilière des lots appartenant à Monsieur Saint Val, la fixation du montant de la mise à prix et du montant de la dotation aux dépréciations sur créances coûteuses ont également été approuvés.
- Toutes les demandes de travaux ont également été approuvées compte tenu de leur conformité aux décisions d'AG ou des cahiers des charges.
- Le contrat de surveillance piscine a été supprimé : nous comptons sur l'implication de tous pour faire de cet endroit un lieu privilégié de détente et de convivialité.
- Le conseil syndical a obtenu l'autorisation de procéder à la fermeture de la piscine en cas de problèmes graves.
- Les portes des locaux de la piscine seront remplacées par des portes en aluminium selon devis de SOS Entretien.
- L'installation de la rambarde de protection d'Archipel 1 a également été approuvée selon devis de l'Entreprise St Loup.
- Pour conclure, l'Assemblée Générale a confirmé sa volonté de maintenir la date de l'Assemblée Générale au SAMEDI avant Pâques.

La séance a été levée aux environs de 12h30.

P/Le Conseil Syndical,
Le Président,
François PASTOR

